



Règlement intérieur du CSMN, Charte du Joueur et des parents Validé lors de l'Assemblée Générale du 02 juillet 2021

La philosophie du Basket Ball au CSMN :

On peut être adepte du Basket-ball et rêver qu'il suffit de pratiquer cette activité sportive en se contentant de quelques notions de base ; il faut savoir que le Basket-ball ne s'improvise pas. Le Basket-ball est un sport collectif. Il est, par conséquent, indispensable d'avoir un bon esprit d'équipe. Il doit de se pratiquer dans le respect : de la structure et des objectifs du projet club, du code de jeu FFBB, de l'adversaire, de l'arbitre, afin de développer l'esprit sportif. Le CSMN s'engage sur la formation et l'encadrement, pour permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir dans la pratique du Basket-ball. Les parents sont invités à assister aux matchs aussi souvent que possible. Leur présence constitue un encouragement pour les équipes et favorise la cohésion du club.

En entrant dans l'association, tout licencié s'engage à respecter le règlement intérieur qui suit :

Article 1 : La présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive est obligatoire pour tous les licenciés de l'association.

Article 2 : Toutes les dégradations des locaux, équipements, matériels sont à la charge de l'auteur du préjudice.

Article 3 : Dans les locaux, sur les terrains et sur les parkings, les biens et effets personnels des usagers (licenciés, spectateurs) sont sous leur entière responsabilité à l'exclusion de celle de l'association.

Article 4 : En cas de blessure involontaire et si aucun manquement aux règles de la pratique sportive n'est observé, aucune poursuite n'est possible car le licencié accepte le risque normal de la pratique de son sport.

Pour tous les licenciés MINEURS :

Article 5 : Les parents s'assurent que les entraînements et les matchs ont lieu en dates et heures convenues en prenant régulièrement contact avec l'entraîneur et en vérifiant les informations sur le site du Club.

Article 6 : Le club ne peut engager sa responsabilité quand les parents déposent leur(s) enfant(s) sur le parking, dans les locaux et terrains sans prendre contact avec l'entraîneur. Une fois que les parents ont confié en personne leur(s) enfant(s) à l'entraîneur, l'enfant mineur est sous la responsabilité du club.

Article 7 : La responsabilité du club et celle de l'entraîneur s'arrêtent une fois l'entraînement ou le match à domicile terminés. L'entraînement ou le match à domicile sont considérés comme terminés à la sortie des vestiaires de l'enfant (après la douche). Les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) dans le gymnase.

Article 8 : L'entraînement ou le match à domicile terminés, si des incidents, accidents surviennent entre le trajet des vestiaires et le trajet pour rejoindre les parents (voiture, maison...), l'association ne peut en aucun cas être tenu responsable compte tenu de l'article 7.

Article 9 : Un gardien, un employé municipal, ne peut en aucun cas être substitué à un entraîneur et donc tenu responsable des enfants.

Article 10 : Lors des déplacements pour les matches à l'extérieur, l'enfant mineur est sous la responsabilité du club une fois que les parents ont confié en personne leur(s) enfant(s) à l'entraîneur ou au manager de l'équipe. Cette responsabilité prend fin au retour de l'équipe au lieu de rendez-vous convenu avec les parents avant le départ.

Article 11 : Le port de montre, gourmette et autres bijoux n'est pas autorisé pour la pratique du basket. Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entraînements, les matchs, afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

Pour tous les LICENCIÉS :

Article 12 : Les licenciés doivent faire respecter le règlement intérieur des équipements sportifs du village et du présent règlement. Pour être admis aux entraînements et compétitions, chaque membre du club doit être à jour de sa cotisation. Les entraîneurs ou le responsable d'équipe en liaison avec la Direction du CSMN contrôlent le paiement des licences de leurs équipes. Pour cela, ils doivent s'informer des règles en vigueur.

Article 13 : Il est demandé à tous les licenciés de ranger correctement le matériel utilisé (ballons, cônes, chasubles) après chaque séance.

Article 14 : Tous les licenciés majeurs doivent participer à la vie du club et répondre à deux convocations minimums au cours de la saison pour arbitrer et tenir une table et/ou être responsable de salle. En cas d'indisponibilité, ils doivent se trouver un remplaçant et d'en informer les personnes responsables.

Article 15 : Tout licencié sanctionné de fautes technique et/ou disqualifiant devra s'acquitter dans la semaine qui suit de l'amende facturée par la FFBB.

Nous vous rappelons que **les membres du CSMN sont des bénévoles** et consacrent beaucoup de leur temps à vos enfants, soyez aimables de respecter les horaires à la fin des entraînements ou aux retours des matchs (même si les impératifs de la route, les prolongations de match, nous mettent quelquefois en retard) Etant constamment à la recherche de bénévoles, le club offre les formations d'entraîneurs et d'arbitre aux licenciés désireux d'entraîner des équipes.

Toute personne désirant s'investir au sein du club est la bienvenue aussi bien pour encadrer que pour arbitrer, tenir des tables de marque, participer, organiser ou proposer toutes autres manifestations.

En dehors des manifestations sportives, les joueurs ainsi que leurs parents sont invités à participer aux différentes manifestations qui sont organisées tout au long de la saison Convivialité – Respect - Compétition

Qui dit sport collectif, dit aussi respect de certains éléments fondamentaux afin de vivre une saison sportive épanouissante.

Le joueur qui signe une licence au CSMN s'engage à respecter les valeurs décrites ci-dessous :

Sérieux

- Être ponctuel aux entraînements
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence
- Organiser son travail scolaire afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences, le travail scolaire restant prépondérant. Attitude
- Adopter en toute circonstance un comportement courtois.
- Respecter les entraînements précédant les siens : ne pas jouer avant la fin de la séance qui précède. • Saluer son entraîneur et ses camarades.
- Être respectueux envers son entraîneur, ses dirigeants, de même qu'avec l'entraîneur et les joueurs des autres équipes du club.
- Respecter les équipements et mettre une paire de baskets exclusivement réservée à l'intérieur des gymnases.
- Veiller aux équipements prêtés par le club (ne pas garder à son domicile son maillot mais le laisser avec tous ceux de l'équipe dans le sac prévu à cet effet).
- Participer à tour de rôle au lavage de maillots de son équipe et rapporter le sac à l'entraînement suivant.
- Respecter la propreté des gymnases, ramasser ses papiers, mouchoirs...et sa bouteille d'eau.

Etat d'esprit

- Faire preuve de fair-play avec les adversaires.
- Être respectueux envers les arbitres, accepter leurs décisions même si on juge qu'une erreur a été commise.
- Faire part de ses difficultés à l'entraîneur ou au référent d'équipe qui sera à l'écoute pour rechercher des solutions.
- Refuser toutes formes de violences et de tricherie
- Être maître de soi en toutes circonstances (refuser la violence physique ou verbale)
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite.
- Accueillir la victoire avec modestie (sans vouloir ridiculiser l'adversaire) et reconnaître la supériorité dans la défaite.

Esprit club

- S'organiser pour être présent aux matchs de son équipe
- Participer à l'organisation des matchs des autres équipes du club à domicile (tenir le chrono ou la feuille de match, assurer quelques arbitrages.)
- Participer aux manifestations organisées par les dirigeants.

Hygiène

- Utiliser sa propre bouteille d'eau lors des entraînements et des matchs
- Laisser les installations en état pour les autres

SITE INTERNET Notre site internet et Facebook est régulièrement mis à jour (calendriers - résultats - photos).

En ce qui concerne les photographies des équipes, nous faire part de votre désaccord à la publication d'une photo de votre enfant.

L'équipe dirigeante du CSMN